



Association

VACARMES-REIMS

**VIGILANCE, ALERTE ET
MOBILISATION CITOYENNES**

Site internet

www.vacarmes-reims.fr

Adresse électronique

contact@vacarmes-reims.fr

Contribution de VACARMES-Reims au « Grand Débat National » - 25 février 2019

VACARMES-Reims, c'est 10 ans d'action citoyenne déterminée et pacifique

VACARMES-Reims, c'est un Collectif citoyen assurant une *vigilance*, une *alerte* et une *mobilisation* des populations vivant à **REIMS** et dans ses environs sur **tout projet de nature à dégrader durablement les conditions de la vie quotidienne des habitants actuels et futurs**. (Extraits de nos statuts).

Forte de son expérience sur la dernière décennie, fidèle à son indépendance maintes fois démontrée, Vacarmes-Reims formule **6 propositions pour une démocratie locale plus citoyenne, plus crédible, plus vivante, plus respectueuse de tous**.

Proposition n°1 : inscrire dans la loi l'obligation d'au moins un **DEBAT public contradictoire AVANT** que ne soient engagées les procédures d'administration publique, et a fortiori les décisions et les mises en œuvre de tout projet privé ou public **de nature à dégrader durablement les conditions de la vie quotidienne des habitants actuels et futurs** sur un territoire.

Proposition n°2 : **abrogation de la loi NOTRE (réorganisation des grandes régions, Grandes métropoles, ...)** qui a eu pour effet d'accentuer l'éloignement entre d'une part les citoyens et d'autre part leurs élus et leurs instances dites représentatives. Cette loi est basée sur la dangereuse confusion entre la concentration des pouvoirs et le grossissement des structures avec le « faire grandir » les services publics et un vrai dialogue citoyen de proximité. Cette loi produit un véritable déclin démocratique à tous les niveaux de nos territoires.

Proposition n°3 : inscrire dans le **Code Général des Collectivités** la disposition suivante : *Pour qu'une décision concernant un projet ou une opération soit applicable, il faut que le **Conseil Municipal** de toute commune dont le territoire est directement concerné par cette décision ait délibéré en faveur de cette décision ; faute de quoi la décision envisagée est abandonnée.*

Proposition n°4 : inscrire dans la **Loi la triple obligation faite à tout Représentant de l'Etat (Préfet, Sous-Préfet, ...)** de répondre formellement et sur le fond aux courriers des Associations locales dans le mois qui suit la réception du courrier, de recevoir ladite Association dans les six semaines suivantes, et de transmettre formellement les éléments au(x) Ministère(s) concerné(s) afin d'en permettre un suivi transparent dans la durée par tous.

Proposition n°5 : inscrire dans la **Loi la triple obligation faite à tout élu d'une Assemblée Territoriale** de répondre formellement et sur le fond aux courriers des Associations locales dans le mois qui suit la réception du courrier, de recevoir ladite Association dans les six semaines suivantes, d'en rendre compte publiquement afin d'en permettre un suivi transparent dans la durée par tous.

Proposition n°6 : afin de mettre à disposition du public tous les éléments des débats, les comptes-rendus d'une assemblée territoriale citeront toutes les propositions non retenues.

Vous pouvez contacter Vacarmes par internet : contact@vacarmes-reims.fr